



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

82^e séance plénière

Mercredi 6 décembre 2000, à 11 heures
New York

Documents officiels

Président M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 11 heures.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Nomination aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

- a) **Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/652)

Le Président (parle en anglais) : Au paragraphe 11 de son rapport figurant dans le document A/55/652, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2001 : M. Andrzej Abraszewski, M. Manlan Narcisse Ahounou, M. Felipe Mabilangan, M. Besley Maycock et M. C. S. M. Mselle.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide de nommer ces personnes?

Il en est ainsi décidé.

- b) **Nomination de membres du Comité des contributions**

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/424/Add.1)

Le Président (parle en anglais) : Au paragraphe 5 de son rapport figurant dans le document A/55/424/Add.1, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité des contributions, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2001 : M. Petru Dumitriu, M. Chinmaya Gharekhan, M. Ihor Hummeny, M. Gerhard Benjamin Kandanga, M. David Leis et M. Kazuo Watanabe.

Au paragraphe 6 du même rapport, la Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale de nommer M. Henry Fox membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 6 décembre 2000 et venant à expiration le 31 décembre 2001.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes?

Il en est ainsi décidé.

- c) **Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes**

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/653)

Le Président (parle en anglais) : Au paragraphe 5 de son rapport figurant dans le document A/55/653, la Cinquième Commission recommande à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

l'Assemblée générale de nommer la Cour des comptes de la France, membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er juillet 2001.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer la Cour des comptes de la France?

Il en est ainsi décidé.

d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission
(A/55/654)

Le Président (*parle en anglais*): Au paragraphe 5 de son rapport figurant dans le document A/55/654, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes comme membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2001 : M. Ahmad Abdullatif, M. Fernando Chico Pardo et M. J. Y. Pillay.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer la nomination de ces personnes?

Il en est ainsi décidé.

e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission
(A/55/655)

Le Président (*parle en anglais*): Au paragraphe 5 de son rapport figurant dans le document A/55/655, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Tribunal administratif des Nations Unies pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2001 : M. Omer Yousif Bireedo, M. Spyridon Flogaitis et Mme Brigitte Stern.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes?

Il en est ainsi décidé.

g) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

Rapport de la Cinquième Commission
(A/55/656)

Le Président (*parle en anglais*): Au paragraphe 7 de son rapport figurant dans le document A/55/656, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 2001 : M. Ernest Rusita, M. El Hassane Zahid, M. Asda Jayanama, M. C. M. Shafi Sami et M. Alexei Fedotov.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces personnes?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 17 de l'ordre du jour.

Point 47 de l'ordre du jour (suite)

Assistance à l'action antimines

Projet de résolution (A/55/L.44/Rev.2 et Corr. 1)

Le Président (*parle en anglais*): Les Membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point à sa 73e séance plénière, le 28 novembre 2000. À cet égard, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution révisé publié sous la cote A/55/L.44/Rev.2 et Corr.1.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France qui présentera le projet de résolution A/55/L.44/Rev.2.

M. Le Bret (France) : J'ai l'honneur de présenter, au nom de l'Union européenne et de l'ensemble des coauteurs, le projet de résolution sur l'assistance à l'action antimines, document A/55/L.44/Rev.2 et Corr.1.

Je ne reviendrai pas sur le contenu même du texte, car cela a déjà été abordé lors du débat général en séance plénière. Je souhaiterais seulement indiquer que le document qui nous est soumis, la révision 2, est le résultat de consultations informelles ayant permis un accord sur le texte révisé entre les coauteurs et l'ensemble des délégations intéressées.

Je tiens à remercier, à cet égard, toutes les délégations ayant participé aux négociations pour leur soutien et la bonne volonté manifestée tout au long d'un processus qui a parfois été difficile. Les auteurs du

projet de résolution sont confiants que le projet de résolution pourra être adopté cette année encore par consensus.

Je tiens à signaler une erreur de traduction, dans la version française, qui concerne le titre. Dans la version anglaise, version sur laquelle nous avons travaillé, « Assistance in mine action » devrait être traduit par « Assistance à l'action contre les mines », et non pas « Assistance au déminage », comme cela figure improprement dans le document.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais signaler aux membres que l'auteur des amendements contenus dans le document A/55/L.51 a retiré ses amendements.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/55/L.44/Rev.2 et Corr.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.44/Rev.2 et Corr.1?

Le projet de résolution A/55/L.44/Rev.2 et Corr.1 est adopté (résolution 55/120).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole pour expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Je rappelle aux membres que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'est associée au consensus sur ce projet de résolution, mais elle souhaite indiquer, pour qu'il en soit pris acte, qu'elle n'en approuve pas tous les éléments. Je voudrais en particulier mentionner le premier paragraphe du dispositif, dans lequel l'Assemblée accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies en matière d'action antimines. Bien que nous approuvions les renseignements contenus dans le rapport, nous notons qu'il se concentre sur les mines qui ont été posées récemment et ne parle pas des mines qui ont été installées antérieurement, comme celles qui affligent mon pays. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, des millions de mines ont été posées sur le territoire libyen. Ces mines continuent de tuer de nombreuses personnes, de détruire des biens et d'entraver nos efforts dans la lutte

contre la désertification et en faveur de l'expansion de la réforme agraire.

Le rapport n'aborde pas non plus la question de la responsabilité qui incombe aux pays qui ont posé des mines sur le territoire d'autres pays d'indemniser ces pays pour leur permettre d'assumer les frais d'enlèvement de ces mines. Lors de sessions antérieures de l'Assemblée générale, nous avons attiré l'attention sur les problèmes que nous connaissons en raison de cette situation. Nous souhaitons attirer encore une fois l'attention du Secrétaire général sur cette question.

Nous avons exprimé l'espoir que l'ONU accorderait l'attention qu'elle mérite aux mines posées dans le passé. Malheureusement, le rapport présenté à la présente session ne diffère pas des rapports précédents et se concentre uniquement sur les mines qui ont été posées récemment. Nous souhaitons, par conséquent, exprimer une fois de plus notre préoccupation à l'égard de cette tendance. Nous espérons que le Secrétaire général éliminera cette carence à l'avenir, qu'il attirera l'attention de la communauté internationale sur les problèmes créés par les mines installées dans le passé et qu'il leur accordera la même importance que celle qu'il accorde aux problèmes posés par les mines posées récemment. Les mines qui ont été posées dans le passé, tout comme celles qui ont été posées récemment, sont la cause de nombreuses tragédies. Il incombe maintenant à la communauté internationale de renforcer ses efforts pour éliminer ces problèmes.

M. Khairat (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation égyptienne a demandé à prendre la parole pour expliquer sa position concernant la résolution sur l'assistance au déminage, qui vient d'être adoptée.

Je tiens d'emblée à indiquer qu'il s'agit d'une question extrêmement importante pour l'Égypte, qui est l'un des pays les plus touchés par les mines terrestres. En fait, il y a environ 23 millions de mines et d'engins non explosés sur le territoire égyptien. Cela freine les efforts de développement du Gouvernement égyptien dans les régions où se trouvent ces explosifs. De ce point de vue pratique, l'Égypte attache beaucoup d'importance aux efforts déployés pour enlever les mines terrestres et à la façon dont l'Organisation des Nations Unies fait face à cette question.

Par ailleurs, les mines terrestres continuent de constituer un moyen légitime permettant de défendre les frontières d'un pays, surtout pour les pays qui ont

de longues frontières. Ce fait a poussé l'Égypte et beaucoup d'autres pays à s'abstenir de se joindre à la Convention d'Ottawa, car la Convention n'a pas tenu compte des préoccupations de sécurité et de défense de ces pays.

À la lumière de ces considérations, la délégation égyptienne a présenté un certain nombre d'amendements, qui figurent dans le document A/55/L.51. Elle l'a fait pour tenter de souligner toutes les préoccupations que j'ai évoquées concernant le problème des mines terrestres, et pour que l'Assemblée générale puisse traiter de la question de façon globale et intégrée en tenant compte des préoccupations de tous les pays. C'est pour appuyer les objectifs humanitaires de la résolution et pour maintenir le consensus que la délégation égyptienne a retiré ses amendements à la résolution qui vient d'être adoptée.

Ces amendements comprenaient des propositions de modifications des sixième et onzième alinéas, qui portent sur la légitimité de l'emploi responsable des mines terrestres antipersonnel pour défendre les frontières d'un pays. À cet égard, nous réaffirmons que les mines terrestres continuent d'être un élément important pour la sécurité et la défense des longues frontières de l'Égypte et pour se protéger contre les incursions, le terrorisme et la contrebande. Nous avons espéré que ces préoccupations seraient incluses dans le texte de la résolution.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Comme elle l'a fait dans le cas de projets de résolution semblables les années précédentes, la délégation cubaine s'est associée au consensus sur le projet de résolution publié sous la cote A/55/L.44/Rev.2. Comme on le sait, depuis les premières années de leur examen, les résolutions sur la question se concentraient sur les questions de déminage. Toutefois, leur teneur s'est élargie progressivement pour inclure une notion beaucoup plus vaste et plus ambiguë qualifiée d'« assistance au déminage ». Ceci a contribué à ce que les négociations que nous tenons chaque année avant l'adoption de ces résolutions deviennent de plus en plus complexes et intensives. Ce qui s'est produit cette année le confirme. On a eu besoin de plusieurs semaines de consultations intensives pour obtenir un projet de résolution acceptable pour toutes les parties. Le texte de la résolution que nous venons d'adopter reflète dans son ensemble un équilibre très délicat qui ne permet aucune interprétation sélective de certaines

parties particulières de la résolution qui ne tiennent pas compte de la teneur de l'ensemble de la résolution.

Notre délégation aurait préféré que la résolution reflète de façon explicite les préoccupations légitimes de sécurité nationale associées à la question des mines antipersonnel. Les mines continuent d'être une arme indispensable pour la légitime défense de beaucoup d'États, en particulier pour des pays en développement qui ne disposent pas de ressources nécessaires pour se doter d'autres moyens de défense.

Malgré les insuffisances de la résolution, Cuba l'a appuyée avant tout en raison de notre intérêt qui est de contribuer à tous les efforts sincères visant à éliminer les effets horribles que l'emploi aveugle et irresponsable des mines terrestres antipersonnel fait subir aux populations civiles de beaucoup de pays.

Je souhaiterais terminer en exprimant nos remerciements aux auteurs de la résolution et à toutes les délégations qui ont participé aux consultations pour leur esprit de compromis et de souplesse. Cet esprit a permis de mener à bien l'examen de cette question aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier au titre des explications de position.

Puisque considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 47 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour (*suite*)

Pouvoirs des représentants à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale

Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/55/537/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 10 de son rapport se lit :

« L'Assemblée générale,

Ayant examiné le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qu'il contient,

Approuve le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »

Nous allons maintenant nous prononcer sur la recommandation que la Commission de vérification fait au paragraphe 10 de son deuxième rapport.

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/16 B).

Le Président (*parle en anglais*): Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 3 de l'ordre du jour.

Communication

Le Président (*parle en anglais*): Les Membres se souviendront que l'Assemblée générale, dans sa résolution 55/13 du 3 novembre 2000, a décidé de convoquer une session extraordinaire sur le VIH/sida

du 25 au 27 juin 2001. Aux termes de la résolution, j'ai en outre été invité, en ma qualité de Président de l'Assemblée générale, à nommer, en consultation avec les États Membres, deux facilitateurs chargés du processus préparatoire pour assurer la participation effective de tous les pays. À cet égard, j'ai mené des consultations approfondies, à la fois par le biais des présidents des groupes régionaux et avec un nombre important de délégations représentant toutes les régions.

J'ai le grand plaisir d'annoncer ma décision de nommer l'Ambassadrice Penny Wensley, Représentante permanente de l'Australie, et l'Ambassadeur Ibra Deguène Ka, Représentant permanent du Sénégal, en tant que facilitateurs du processus préparatoire de la session extraordinaire sur le VIH/sida. Tous deux sont reconnus comme étant d'excellents médiateurs et bâtisseurs de consensus. Ce sont également des personnes dotées de compétences exceptionnelles lorsqu'il s'agit de chercher et de trouver des solutions à divers problèmes délicats.

La séance est levée à 11 h 30.